

DE LA RÉTICENCE À PUBLIER LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Le Réseau Anti-Arnaques, par le biais de sa **Cellule de Veille Internet (C.V.I)**, et de son **Service d'Etudes Contrôle et Investigations (S.E.C.I.)**, vérifie systématiquement sur les sites marchands l'existence des mentions légales et des Conditions Générales de Vente (CGV).

Rappelons que ces rubriques obligatoires permettent, notamment, d'identifier le professionnel en place et de connaître le détail des conditions applicables.

Le site **SCHOOL.SUPERASSISTANTE.COM**, exploitée par la **SASU BIEN ORGANISÉE**, s'est doublement distingué en « omettant » leur parution. De toute évidence, la raison sociale de la société a été mal choisie ! En effet, voici les explications fournies par la Présidente **Marthe DERO** :

« Vous avez tout-à-fait raison : le lien vers nos mentions légales et notre politique de confidentialité ne figurait pas sur notre site au moment de votre visite. C'est un oubli de notre part : les documents étaient bien prêts, mais nous avons simplement omis de les intégrer. »

« Par ailleurs, comme nous fonctionnons exclusivement avec des contrats personnalisés pour chaque cliente, les CGV ne sont pas nécessaires dans notre cas. »

Le Réseau Anti-Arnaques est en désaccord avec cette analyse :

- Si le client est un professionnel, leur communication n'est pas obligatoire. Elle le devient sur demande de sa part et tout refus de communication est, dès lors, sanctionnable.
- Si le client est un particulier (un consommateur) cette communication est obligatoire conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la Consommation.

BIEN ORGANISÉE a été créée le 27 mars 2023. Il s'agit d'un organisme de formation spécialisé dans le domaine de l'assistantat virtuel. Ses annonces publicitaires sur les réseaux sociaux affirment actuellement : « Comment je gagne de 4 000 à 6 000 € par mois en tant qu'assistante virtuelle. »

Côté finances, la société a disposé de la confidentialité partielle de ses comptes en 2023 (régime applicable aux PME ne dépassant pas certains chiffres), mais de ce fait les clients n'ont aucune information sur la rentabilité (et donc sur la solvabilité) de l'affaire. D'autre part, le capital social de la société est quasi virtuel puisqu'il est constitué de 10 actions de... 0,10 € (détenues par la Présidente).

Implication et information financières minimalistes, communication légale minimaliste : voilà qui est peu engageant pour les candidates éventuelles.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)